



- Limite de district du géologue résident
- - - Limite de secteur du géologue spécialisé en aménagement du territoire
- Bureau de géologue résident en région
- ▼ Bureau de géologue spécialisé en aménagement du territoire
- Bureau de géologue résident de district
- \* Section des terrains miniers - Bureau provincial d'enregistrement minier (registreur de claims provincial)
- Carothèque ou entrepôt de carottes éloigné
- Lieu du projet

1. GDS 1088, Cartes 83 014 à 83 025
2. MRD 377
3. MRD 386